



N°35/330/86/2022

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 AOUT 2022

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-deux, le 29 Août à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Jacqueline HAQUIN, Philippe CHAVROCHE, Martine PAILLARD, Denis FROMONT ; adjoints, Gwenaëlle MONCHIERI-LECENE, Yann LE GUENNEC, Denis MARTIN, Josette CAYZERGUES, Marie-Geneviève SAUVAGE, Françoise HERBERT, Aurélien LEBLANC, Anne-Lise CRUCHON (arrivée à 20h25)

Absents excusés : David GIEUX

Absent non excusé : Julien LOISTRON

Secrétaire de séance : Gwenaëlle MONCHIERI-LECENE

1- Objet : Approbation du compte rendu de la séance du 19 Juillet 2022

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 19 Juillet 2022.
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

2- Objet : Salle traiteur : choix des entreprises

Vu la délibération n°35/330/14/2022 en date du 14.02.2022 validant le projet d'extension de la salle du bosquet pour une salle traiteur.

Vu la délibération n°35/330/29/2022 en date du 14.03.2022 accordant le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet DG Construction

Vu la délibération n°35/330/45/2022 en date du 25.04.2022 validant l'avant-projet définitif

Vu la délibération n°35/330/76/2022 en date du 19.07.2022 déclarant infructueux les lots numérotés 2 .4 .6 .7 .8 et 11

Vu lesancements 1 et 2 de l'appel d'offres de travaux sur Mégalis Bretagne en date du 14/06/2022 et du 07.07.2022

Vu lesancements 1 et 2 de l'appel d'offres de travaux sur Mégalis Bretagne en date du 14/06/2022 et du 07.07.2022

Vu la date limite de remise des offres en date du 06.07.2022 et du 18.07.2022

Vu l'analyse proposée par le Cabinet DG Construction, il convient de délibérer sur le choix des entreprises retenues pour la construction du local traiteur.

Suite à la présentation de l'analyse, il a été décidé de retenir :

LOT n°1 – Terrassement Maçonnerie : MARSE CONSTRUCTION pour un montant de 32 118.57 € HT

LOT n°2 – Ravalement : MARSE pour un montant de 6 928.20 € HT

LOT n°3 – Etanchéité : LA FOUGERAISE pour un montant de 10 216.46 € HT

LOT n°4 – Menuiseries extérieures : RENOUX pour un montant de 5 673 € HT

LOT n°5 – Cloison isolation Plafond : BREL pour un montant de 4 804.54 € HT

LOT n°6 – Menuiseries intérieures : RENOUX pour un montant de 830 € HT

LOT n°7 – Electricité ventilation : lot non attribué

LOT n°8 – Plomberie : lot non attribué

LOT n°9 – Chape- carrelage- faïence : BARBOT CARRELAGE pour un montant de 9 171.88 € HT

LOT n°10 – Peinture : THEHARD pour un montant de 1 410.40 € HT

LOT n°11 – VRD Aménagements : MARSE pour un montant de 8 776.10 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECLARE** les lots n°7 et 8 infructueux
- **VALIDE** le choix des entreprises retenues pour les lots n°1.2.3.4.5.6.9.10.11
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché de travaux

3- Objet : Salle Sainte Thérèse : lancement du marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur Philippe CHAVROCHE ; 2^{ème} adjoint, présente le compte rendu de la réunion du vendredi 22 Juillet à 9h00 en présence du syndicat d'urbanisme. Les pièces du marché étant rédigées, et vérifiées par le syndicat d'urbanisme, le marché de maîtrise d'œuvre sera mis en ligne sur la plateforme e-mégalis courant septembre.

Les travaux de la salle Sainte Thérèse comporteront 3 phases : construction d'une Maison d'Assistant(e) Maternel(le), Rénovation extension salle Sainte Thérèse et création d'une salle polyvalente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** d'engager la procédure de recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour les futurs travaux de la salle Sainte Thérèse
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

4- Objet : Changement des horaires à la bibliothèque

Madame Martine PAILLARD ; 3^{ème} adjointe, annonce qu'afin d'optimiser le fonctionnement de la bibliothèque municipale : il convient de changer les horaires de la journée du mercredi.

Nouveaux horaires le mercredi : 10h -12h / 15h-18h

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** les nouveaux horaires du mercredi

Questions diverses :

- **Avenir d'ELI (Espaces Loisirs Itinérants)**

La semaine d'activités organisée par la FSCF pour les jeunes au mois d'août a été annulée en raison du faible nombre d'inscription. Le conseil municipal se demande s'il faut s'inscrire pour l'année prochaine.




- **Commerce**

Un groupe de travail a été constitué pour réfléchir aux éventuelles possibilités de réouverture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signatures :

Le 12/09/2022

<p>Michel SAUVAGE Maire de TAILLIS</p>  	<p>Gwenaëlle MONCHIERI-LECENE Secrétaire de séance</p> 
---	--